**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU  
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE**

**DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Seizième session**

**En ligne**

**13 - 18 décembre 2021**

**Point 7.c de l’ordre du jour provisoire** **:**

**Examen des rapports des États non parties sur l’état actuel des éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité**

|  |
| --- |
| **Résumé**  Ce document concerne le deuxième rapport sur l’état actuel de deux éléments, initialement proclamés Chefs-d’œuvre et intégrés dans la Liste représentative, soumis par la Fédération de Russie, en tant qu’État non partie. Le paragraphe 169 des directives opérationnelles prévoit que « ces rapports (périodiques) sont présentés au Comité par les États non parties au plus tard le 15 décembre 2014 et ensuite tous les six ans ».  **Décision requise :** paragraphe 5 |

1. Conformément à l’article 31.1 de la Convention et au moment de l’établissement de la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité (ci-après, la « Liste représentative ») en 2008, les éléments qui avaient été proclamés « Chefs-d’œuvre du patrimoine oral et immatériel de l’humanité » (ci-après « Chefs-d’œuvre ») ont été intégrés dans la Liste représentative. Cette intégration était appliquée à tous les États ayant sur leur territoire un ou plusieurs éléments proclamés Chefs-d’œuvre, qu’ils soient ou non parties à la Convention.
2. Conformément aux orientations applicables à la soumission des rapports périodiques, le chapitre V.4 des Directives opérationnelles (« Rapports des États non parties à la Convention sur les éléments inscrits sur la Liste représentative ») stipule que « les paragraphes 157 à 159 et 165 à 166 des présentes Directives opérationnelles s’appliquent dans leur intégralité aux États non parties à la Convention qui ont sur leur territoire des éléments proclamés Chefs-d’œuvre ayant été intégrés dans la Liste représentative, et qui ont consenti à accepter les droits et à assumer les obligations qui en découlent ».
3. Dans le contexte actuel d’une ratification presque universelle de la Convention de 2003, qui compte actuellement 180 États parties, la Fédération de Russie est le seul État non partie dont les deux éléments suivants ont été inscrits sur la Liste représentative :
4. l’espace culturel et la culture orale des Semeiskie (initialement proclamé Chef-d’œuvre du patrimoine oral et immatériel de l’humanité en 2001).
5. l’Olonkho, épopée héroïque iakoute (initialement proclamé Chef-d’œuvre du patrimoine oral et immatériel de l’humanité en 2005).
6. La Fédération de Russie a dûment soumis, avant l’échéance du 15 décembre 2020, son deuxième rapport sur ces deux éléments, conformément au calendrier prévu pour la soumission des rapports, indiqué au paragraphe 169 du chapitre V.4 : « Ces rapports sont présentés au Comité par les États non parties au plus tard le 15 décembre 2014 et ensuite tous les six ans ». À la suite de son examen du [premier rapport](https://ich.unesco.org/doc/download.php?versionID=37446) à l’occasion de sa dixième session en 2015 (Décision [10.COM 6.a](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/10.COM/6.a)), le Comité est invité à examiner, lors de la présente session, le deuxième cycle de soumission de Rapports périodiques sur ces deux éléments par la Fédération de Russie, en tant qu’État non partie à la Convention. Une vue d’ensemble du rapport établi sur ces éléments figure en annexe de ce document, tandis que le rapport complet soumis par l’État concerné est disponible en anglais sur le site Web de la Convention, à l’adresse : <https://ich.unesco.org/fr/7c-rapports-priodiques-lr-01206>.
7. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 16.COM 7.c

Le Comité,

1. Ayant examiné le document LHE/21/16.COM/7.c,
2. Rappelant les articles 31.1 de la Convention et le chapitre V.4 des directives opérationnelles, ainsi que sa décision [10.COM 6.a](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/10.COM/6.a),
3. Adresse ses remerciements à la Fédération de Russie, en tant qu’État non partie à la Convention de 2003, pour avoir présenté dans les délais son deuxième rapport sur l’état des deux éléments inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité : « l’espace culturel et la culture orale des Semeiskie » et « l’Olonkho, épopée héroïque iakoute » ;
4. Prend note des efforts continus déployés par la Fédération de Russie pour sauvegarder et promouvoir ces éléments, tels qu’ils sont présentés en annexe, en particulier par l’adoption de politiques culturelles gouvernementales, la réalisation d’activités de recherche et de sensibilisation, l’intégration des éléments dans l’éducation formelle et non formelle et l’amélioration de leur transmission ;
5. Encourage la Fédération de Russie à adresser les menaces signalées pesant sur la sauvegarde de ces éléments et à développer des mesures qui contribueraient à leur viabilité ;
6. Demande au Secrétariat d’informer la Fédération de Russie, au moins neuf mois avant l’échéance du 15 décembre 2026, au sujet de la soumission de son prochain rapport sur l’état de ces éléments.

**ANNEXE**

**Vue d’ensemble du rapport soumis par la Fédération de Russie, État non partie  
à la Convention de 2003, sur l’état actuel de deux éléments  
inscrits sur la Liste représentative**

**L’espace culturel et la culture orale des Semeiskie** (2008)

1. L’espace culturel et la culture orale des Semeiskie procurent un sentiment d’identité au groupe ethno-confessionnel des « Vieux croyants » de Transbaïkalie, en République de Bouriatie. Ils se sont installés en familles (« semeia » signifie « famille » en russe) et ont perpétué les anciens rites et les expressions culturelles anciennes. L’identité des Semeiskie est étroitement liée à leur langue, à la religion des Vieux croyants, aux valeurs morales et spirituelles, à l’artisanat, à leurs tenues vestimentaires, à l’architecture, ainsi qu’aux poèmes et chants rituels. Les chants polyphoniques, l’art de l’improvisation et une variété de genres figurent parmi leurs traditions musicales.
2. **Efforts pour promouvoir ou renforcer l’élément**. Le soutien à la culture des Vieux croyants est intégré dans la politique culturelle de la République de Bouriatie, et les événements importants et les festivités des Vieux croyants de Transbaïkalie bénéficient d’un statut officiel, grâce au financement du budget national. Plusieurs institutions gouvernementales et municipales participent à la sauvegarde de l’élément. Par exemple, le Centre des arts populaires de la République propose des consultations méthodologiques aux chefs des groupes folkloriques et organise des ateliers créatifs et des expositions d’artisanat et d’arts populaires. De nouvelles publications paraissent sur la culture des Semeiskie, et des documents méthodiques sont développés pour l’éducation préscolaire. Les enfants ont également la possibilité d’apprendre l’artisanat local dans le cadre de l’éducation non formelle. Les collections d’icônes, de manuscrits et d’objets ethnographiques des Vieux croyants sont remarquablement préservées, et l’habitat traditionnel, recréé au Musée national de la République de Bouriatie et dans d’autres musées municipaux et « manoir-musées », tandis que la collection d’ouvrages culturels des Vieux croyants est enrichie dans la section dédiée aux ouvrages rares de la Bibliothèque nationale de la République de Bouriatie. Des travaux de rénovation et de restauration sont également entrepris dans les temples, les jardins publics et le Complexe du Musée ethnographique des Vieux croyants russes des peuples transbaïkaliens, tandis que des circuits touristiques sont en cours d’élaboration pour les pèlerins.
3. **Participation des communautés**. Environ 200 000 personnes s’identifient comme membres de la communauté des Semeiskie vivant sur le territoire de la République de Bouriatie, soit plus de 20 % de sa population. Des communautés de Vieux croyants sont également présentes au-delà de la République de Bouriatie dans ’la Fédération de Russie, ainsi qu’en Europe et dans d’autres régions. Comme ’indiqué, des groupes folkloriques Semeiskie, des maîtres artisans et artistes, des militants et des scientifiques contribuent activement à la sauvegarde de l’élément. Au total, on recense quarante-trois groupes créatifs, dont seize groupes d’enfants, contribuant à la sauvegarde de la culture des Semeiskie dans la République de Bouriatie. En outre, plusieurs sociétés culturelles et établissements d’enseignement et de recherche œuvrent à la sauvegarde de l’élément. Des représentants d’établissements culturels de plusieurs municipalités et d’organismes publics ont également participé à la préparation du rapport.
4. **Viabilité de l’élément**. Le gouvernement soutient les activités destinées à sauvegarder l’élément et à en assurer la viabilité. Les chants des Semeiskie ont acquis une grande popularité et une vaste reconnaissance dans l’ensemble du pays, notamment grâce aux festivals folkloriques organisés à l’échelle locale et internationale. Toutefois, comme le souligne le premier rapport sur l’élément, les risques continus pour sa viabilité persistent. Ces risques découlent notamment de l’urbanisation, de la mondialisation, de la disparition progressive des modes de vie, des valeurs et des modes traditionnels de transmission de la culture des Semeiskie, du vieillissement des détenteurs, du manque de connaissances des traditions des Semeiskie parmi les jeunes et les enfants, et de l’utilisation de techniques de construction modernes susceptibles d’entraîner le déclin des particularités architecturales des Semeiskie. En réponse à ces difficultés, de nouvelles approches et de nouvelles mesures sont à l’étude en vue de la sauvegarde de l’espace culturel et de la culture orale des Semeiskie.

**L’Olonkho, épopée héroïque iakoute** (2008)

1. L’Olonkho, épopée héroïque iakoute, est une expression du patrimoine culturel immatériel des peuples turciques-mongols de la République de Sakha. Reflet des chroniques orales de ces communautés, il sert de recueil à la mémoire historique. L’Olonkho est une tradition ancienne de récits poétiques comptant entre 10 000 et 15 000 vers. Elle est pratiquée par un chanteur et un conteur Olonkho possédant une grande éloquence et une maîtrise de l’improvisation poétique. Elle comporte de nombreuses versions, traditionnellement transmises dans le contexte familial comme forme de divertissement et moyen d’éducation.
2. **Efforts pour promouvoir ou renforcer l’élément.** Si certains programmes nationaux dédiés à la sauvegarde de l’élément, mis en œuvre depuis le rapport précédent, ont été arrêtés, la Journée de l’Olonkho est quant à elle célébrée chaque année et la deuxième Décennie républicaine de l’Olonkho (2016–25) est actuellement mise en œuvre. L’élément a été popularisé lors de festivals annuels traditionnels, organisés à l’échelle nationale et internationale. Chaque année, des concours sont proposés aux conteurs et aux artistes de tout âge, des titres de reconnaissance sont décernés aux conteurs « Olonkhosuts » renommés, et des prix sont remis aux meilleurs interprètes, vulgarisateurs et maîtres-éducateurs. Les aspects matériels traditionnels de l’élément dédiés à la scénographie, comme les costumes et les masques, sont toujours utilisés dans le cadre des représentations de l’Olonkho. Les récits oraux traditionnels de l’Olonkho ont été revitalisés grâce aux écoles de formation aux représentations orales, aux camps destinés aux enfants et aux apprentissages individuels et en studio proposés aux adultes et aux jeunes. Des kits pédagogiques et méthodologiques ont été créés sur les textes de l’Olonkho et l’élément a été intégré dans l’enseignement scolaire à divers niveaux, de la maternelle à l’université. Les textes de l’épopée ont été mis à disposition du grand public et traduits dans plusieurs langues étrangères. Des séminaires, des cours de formation, des master classes, des forums et des conférences ont été systématiquement organisés. Les modes non traditionnels de transmission de l’épopée ont également continué à être utilisés, comme indiqué dans le premier rapport : films d’animation pour les enfants, jeux sur ordinateur, spectacles de marionnettes et représentations dans des théâtres. Le public a été sensibilisé à l’élément aux niveaux régional, fédéral et international et les réseaux sociaux ont aussi été utilisés par les groupes intéressés par l’élément. En outre, l’intégration de l’élément dans le domaine de l’économie créative, ainsi que la création de son image de marque sont actuellement à l’étude.
3. **Participation des communautés**. L’inscription de l’élément a suscité un vif intérêt et un grand enthousiasme parmi la population locale et de nombreuses initiatives de sauvegarde ont été prises. Par exemple, les communautés locales ont pris part au travail d’archivage sur les conteurs célèbres d’antan, et des textes manuscrits ont été préparés à des fins de publication. La population rurale apprécie particulièrement les représentations d’Olonkho. Dix Maisons de l’Olonkho font office de centres dédiés à la sauvegarde de l’élément, bien que leur nombre ait légèrement diminué, par rapport aux treize espaces construits par les municipalités et les communautés locales, comme indiqué précédemment. Au total, quarante-neuf théâtres populaires, trente-cinq groupes de danse et quarante-et-un groupes folkloriques présentent les récits locaux de l’Olonkho dans le cadre de leur répertoire. Comme l’indique le rapport, bien que les conteurs aient été traditionnellement des hommes, de nombreuses activités de sauvegarde sont principalement menées par des femmes. Quatre organismes publics prennent part à la sauvegarde de l’élément, y compris des conteurs d’anciennes générations, des maîtres-éducateurs et soixante-trois jeunes artistes de l’Olonkho.
4. **Viabilité de l’élément.** Comme l’indique le rapport, l’élément est en péril depuis le milieu du XXe siècle, en raison de la politique de bilinguisme en vigueur (russe et iakoute) et de l’évolution de l’environnement sociolinguistique, entre autres. Récemment, plusieurs conteurs renommés de l’épopée sont décédés, et les communautés détentrices de l’élément s’inquiètent de la possible détérioration de l’élément, et souhaitent perpétuer les modes traditionnels de représentation. Les principales menaces actuellement identifiées et constantes à la viabilité de l’élément sont, comme indiqué dans le rapport précédent, la perte de communication entre les jeunes des milieux ruraux partis étudier en ville et leurs écoles locales enseignant l’épopée, ainsi que la faible couverture médiatique de l’élément, bien que ce dernier fasse l’objet d’une documentation, par les médias nationaux et municipaux, à des fins informatives et d’archivage.